



Gabon – Vérification indépendante des jalons de la Lettre d'intention

Adopté lors du CA 17 le 13 novembre 2020

EB.2020.20

Le Conseil d'administration

- Adopte les termes de référence pour la vérification indépendante des jalons de la Lettre d'intention avec le Gabon
- Accepte que les coûts de la vérification indépendante soient chargés comme coûts directs et soient exécutés par le Secretariat CAFI.